

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Compte rendu**  
**Commission Régionale Agro Environnemental et Climatique (CRAEC)**  
**21 novembre 2023 de 14h à 17h**  
**En visio - Dijon**

**Introduction – Christophe BLANC**

Les CRAEC co-présidées DRAAF/Région se poursuivent, dans la continuité de ce qui se faisait avant en présentant les mesures non surfaciques et surfaciques. Les participants sont remerciés de leur présence pour cette CRAEC qui se déroule en visio.

**Agriculture bio :**

Malgré la crise, la DRAAF continue de soutenir la conversion car toutes les filières ne sont pas en difficulté.

En parallèle, l'objectif est d'éviter les déconversions, et donc de consolider les filières existantes.

Le MASA a mis en place un dispositif d'aides de crise cette année.

Des fonds supplémentaires sont alloués à l'Agence Bio :

- Le fonds avenir bio (aide à la structuration des filières) est porté à 18 M€ / an
- 5 M€ / an sur la communication, pour relancer la consommation des produits, moteur de la conversion des exploitations

Les critères d'attribution du fonds avenir bio vont être révisés, pour coller davantage au besoin actuel des filières.

**Concernant les MAEC**

La première campagne s'achève, et les MAEC ont connu un très gros succès cette année. Il faut pour cela remercier

• **Les opérateurs**

Pour être arrivés collectivement à la fin de cette première année de contractualisation, où la plus grosse masse des contrats a dû être réengagée. Les services de l'Etat les remercient particulièrement pour leur réactivité aux différentes sollicitations (remontée

L'appel à projets pour la MAEC TDP est ouvert jusqu'au 27/06/2024 à cette adresse : <https://europac.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=TRA01-2301>. Les exploitations écartées du dispositifs MAEC pourront postuler aux mesures de la Région (non reçu HBV et ZI plus particulièrement).

#### 4. MAEC surfaciques – Tiphaine CARRIERE & Mathilde PARAGE (DRAAF)

### Campagne 2023

- **Point budgétaire**

L'intervention en top-up de l'ensemble des financeurs a permis d'augmenter le nombre de contrats éligibles tout en économisant un maximum de FEADER.

L'intervention nouvelle de l'agence de l'eau RMC a permis de prendre en charge la quasi-totalité des besoins de plusieurs territoires localisés sur son bassin en complétant l'intervention de l'Etat et en se substituant en partie aux crédits du MASA pour économiser du FEADER.

**PAEC AUXOIS** : la différence entre les extractions et le budget attribué s'explique par un oubli de l'opérateur de multiplier par 5 le budget annuel. Une solution de rattrapage pour ce territoire va être étudié sur la campagne 2023 ou 2024 selon les crédits disponibles.

**PAEC ZI** : Toutes les demandes inférieures à 69 qtx sont retenues.

- **Notices**

L'arrêté a été pris et mis en ligne en novembre sur le site de la DRAAF BFC. Ce document peut être amené à évoluer par un avenant si certains cofinanceurs revoient leurs conditions d'interventions.

- **Bilan des demandes**

Les mesures les plus contractualisées sont :

- En mesure localisée : les mesures portant sur les **milieux humides** et les mesures portant sur les **systèmes herbagers**
- En mesure système : la mesure **systèmes herbagers** – suite logique de la programmation 14-20.

Les **mesures IAE**, sont à notre grand étonnement, fortement contractualisées et s'explique par l'engagement de nombreuses ripisylve sur le territoire PNRM.

- **Présentation des éléments budgétaires**

Voir diaporama.

- **Planning**

Du fait des retards sur le paramétrage national de l'outil, l'instruction est retardée.